

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 03418

Numéro SIREN : 517 906 517

Nom ou dénomination : A.H.M.P.S.

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2024 sous le numéro de dépôt 12497

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072022	et clos le	30062023	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒				
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble de groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration		SIE BORDEAUX PESSAC RUE JULES FERRY 33090 BORDEAUX CEDEX				Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :					
A IDENTIFICATION		SARL A.H.M.P.S - VORBE 42 ROUTE DES GRAVES									
Identification du destinataire		33650 CABANAC ET VILLAGRAINS									
		Insp. IFU		N° dossier		51790651700019		B ACTIVITÉ			
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :						Activités exercées (souligner l'activité principale) : AGENCEMENT MAGASINS Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires! (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %						
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %					
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %		Plus-values exonérées art. 238 quinquièmes
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies	☐	Territoire entrepreneur art. 44 octies A	☐	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	☐			Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W						
Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).						

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution	2,50 %
--	--------

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquièmes C-I-1 du CGI)	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2)	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	ComptabilitéExpert
---	-----	--	--------------------

OGA/OMGA

Visueur conventionné

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : CIFRALIAN

- Conseil :

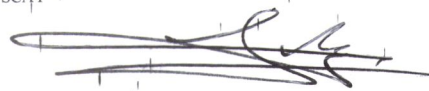
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A CABANAC ET VILL le 07092023

Signature et qualité du déclarant

MR VORBE LAURENT GERANT

11 Rue Lafon Féline
33110 LE BOUSCAT

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL A.H.M.P.S - VORBE
30062023

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SARL A.H.M.P.S - VORBE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 42 T ROUTE DES GRAVES		33650 CABANAC ET VILLAGRAINS					
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐ *					
Numéro SIRET * 5 1 7 9 0 6 5 1 7 0 0 0 1 9							
		Exercice N, clos le, 30062023					
		N-1, 30062022					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	20 000	20 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP	191 319	131 421	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	14 216	9 874	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	103 844	72 987	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV	15 285	15 285
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 100	2 100
TOTAL (II)		BJ	BK	346 764	214 282		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	5 487	5 487	
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		2 300	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	132 133	132 133	
		Autres créances (3)	BZ	CA	54 704	54 704	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	297 238	297 238		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	28 865	28 865		
	TOTAL (III)	CJ	CK	518 427	518 427		
	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	865 191	214 282		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	2 100	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SARL A.H.M.P.S - VORBE		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 80 000)	DA	80 000	80 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	491 098	179 395	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(53 901)	319 703	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	525 197	587 098
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR			
DÉTTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1	20 943	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 291	25 490	
	Dettes fiscales et sociales	DY	95 420	182 549	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	EB				
TOTAL (IV)		EC	125 713	228 982	
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	650 909	816 080	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	125 713	228 982		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A.H.M.P.S - VORBE										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	20 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	191 319	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	13 188	KT		KU	1 028	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	91 112	KZ		LA	5 204	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 944	LC		LD	4 583	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	298 564	LO		LP	10 815	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U	15 000	8V		8W	285	
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 100	1U		1V		
	TOTAL IV				LQ	17 100	LR		LS	285	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						OG	335 664	OH		OJ	11 100
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	20 000	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	191 319	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	14 216	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	96 317	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	7 528	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et adcmptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	309 379	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	15 285	ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 100	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	17 385	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	346 764	ØL		ØM	

Désignation de l'entreprise : SARL A.H.M.P.S - VORBE										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations/dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	91 802	PW	39 619	PX		PY	131 421	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	5 384	QA	4 490	QB		QC	9 874	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	48 085	QI	22 055	QJ		QK	70 140	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 372	QM	475	QN		QO	2 847	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	147 642	QV	66 639	QW		QX	214 282	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	147 642	ØP	66 639	ØQ		ØR	214 282	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL A.H.M.P.S - VORBE**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1),*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	ØX	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
UG			UH			
UJ			UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.H.M.P.S - VORBE		Néant ☐									
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	2 100	UV	2 100	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	132 133		132 133						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	49 952		49 952					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 741		3 741					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VQ									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 010		1 010						
	Charges constatées d'avance	VS	28 865		28 865						
	TOTAUX		VT	217 802	VU	217 802	VV				
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
		VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	30 291		30 291						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 924		3 924						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	64 023		64 023						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	44		44						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	26 593		26 593						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	836		836						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1		1						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	125 713	VZ	125 713						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL							
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.											

Désignation de l'entreprise : SARL A.H.M.P.S - VORBE				Néant ☐		Exercice N, clos le : 30062023	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 072
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	265
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WN	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WO
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	XR
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						WQ	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y1	
TOTAL I						Y3	
II. DÉDUCTIONS						WR	
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						1 337	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WU
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WV
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WH
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WP
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						WW
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						XB
	Majoration d'amortissement *						I6
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						WZ
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)						XA
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)						ZX
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY
	Majoration d'amortissement *						XD
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	XF
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	XG
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	18 952
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	
						XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL A.H.M.P.S - VORBE		Néant ☐
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 ^o du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU ¹

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058A - Réintégrations diverses au 30/06/2023

Libellé	Montant
---------	---------

Totalisation	
--------------	--

2058A - Déductions diverses

au 30/06/2023

Libellé	Montant
RAD-Report en arrière des déficits	18 952
Totalisation	18 952

2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 30/06/2023

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

2058B - Détail des charges à payer au 30/06/2023

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

Désignation de l'entreprise : SARL A.H.M.P.S - VORBE										Néant ☐			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	319 703		- Autres réserves	ZD	311 703						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	8 000						
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
TOTAL I			ØF	319 703	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	319 703				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	115 220	143 427						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 23 125				XQ	23 937	30 702						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	36 689	129 050						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	3 797	5 684						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	78 746	92 173						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	258 389	401 036						
					YW	623	659						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				9Z	19 684	17 327						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				YX	20 307	17 986						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YY	88 622	247 670						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YZ	43 878	73 234						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				ØB	63 070							
					ØS								
					ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR 0								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 5%	JN		Plus-values à 0%	JO						
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL A.H.M.P.S - VORBE**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	①	Valeur d'origine *	②	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	④	Autres amortissements *	⑤	Valeur résiduelle	⑥
I - Immobilisations *	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	③	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	④	Court terme	⑤	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	⑥
						19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés, mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+							
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*								
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))										
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(A)	(B)				(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)					(Ventilation par taux)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL A.H.M.P.S - VORBENéant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39) quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

X Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
MR VORBE LAURENT 01072009				
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A.H.M.P.S - VORBE					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements/opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés + ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.H.M.P.S - VORBE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01072022		et clos le : 30062023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	3	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	443 112	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	5 071	
TOTAL 1	OX	448 183	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	32	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	5 487	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	5 518	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	22 179	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	217 752	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	811	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	240 744	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	212 958
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	212 958
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	448 183	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	3	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/07/2022	GZ 30/06/2023
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

Etat de suivi des sursis et des reports d'imposition

Désignation de l'entreprise apporteuse :
N° SIRET : 49157177400018

MR VORBE LAURENT
42 TER ROUTE DES GRAVES

33650 CABANAC VILLAGRAINS

Désignation de l'entreprise bénéficiaire :
N° SIRET : 51790651700019

AHMPS EURL
42 TER ROUTE DES GRAVES

33650 CABANAC VILLAGRAINS

Nature de l'opération

- Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés
(art. 210 A, et 210 B du CGI)

- Echanges d'actions dans le cadre d'O.P.E.
(art. 38-7 du CGI)

- Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions
(art. 38-7 bis du CGI)

- Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles
(art. 151 octies A du CGI)

☐
☐
☐
☒

- Apports d'entreprises individuelles en sociétés
(art. 151 octies du CGI)

- Echanges de titres d'O.P.C.V.M.
(art. 38-5 bis du CGI)

- Transformation en S.C.O.P.
(art. 210 D du CGI)

☒
☐
☐

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

☐ Néant. La valeur nette comptable correspond à la valeur fiscale

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale ①	Valeur comptable ②	Soulte éventuellement reçue (1) ③	Soulte éventuellement imposée (1) ④	Valeur d'échange ou d'apport des biens ⑤
Fonds commercial	20 000	20 000			20 000
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque la société apporteuse a reçu une soulte à l'occasion d'un apport de titre assimilé à un apport de branche complète d'activité.

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

☐ Néant. La valeur nette comptable correspond à la valeur fiscale

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration ①	Montant net des plus-values réalisées ②	Montant antérieurement réintégré ③	Montant rapporté au résultat de l'exercice ④	Montant restant à réintégrer ⑤
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation (carrières, sablières, ardoisières,...)					
Constructions					
Installations tech., mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

Etat de suivi des sursis et des reports d'imposition

Désignation de l'entreprise apporteuse :
N° SIRET : 49157177400018

MR VORBE LAURENT
42 TER ROUTE DES GRAVES

33640 CABANAC VILLAGRAINS

Désignation de l'entreprise bénéficiaire :
N° SIRET : 51790651700019

AHMPS EURL
42 TER ROUTE DES GRAVES

33650 CABANAC VILLAGRAINS

SUIVI DU MALI TECHNIQUE

Biens non amortissables ☐ Biens amortissables ☐ Néant. La valeur nette comptable correspond à la valeur fiscale¹

Valeur fiscale	Valeur comptable						
	Valeur brute		Diminution en cours d'exercice	Montant des dépréciations comptables		Dépréciations comptables de l'exercice	
	A l'ouverture de l'exercice	A la clôture de l'exercice		A l'ouverture	A la clôture	Augmentations	Diminutions

E.U.R.L A.H.M.P.S.

AU CAPITAL DE 80 000 €
Siège Social : 42 Ter Route des Graves
33650 CABANAC & VILLAGRAINS

RCS Bordeaux : 517 906 517

Cabanac et Villagrains,
Le 24 novembre 2023

RAPPORT GENERAL DE LA GERANCE

Monsieur,

Nous avons l'honneur de présenter conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/06/23, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice à votre approbation.

Les comptes et le bilan que nous vous soumettons ont été établis selon les règles et méthodes suivantes :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1/ Marche de la société durant l'exercice :

Le Chiffre d'Affaires atteint 408 494.52 € (1 238 347.63€ au 30/06/2022).

Le résultat d'exploitation est de - 110 816.78 € au 30/06/2023 (+ 428 120.84€ au 30/06/2022).

Le compte de résultat fait apparaître un déficit comptable de 82 587.20 € (+ 319 702.74 € au 30/06/2022).

V.C.

2/ Proposition d'affectation du résultat :

L'Assemblée constate l'existence d'un déficit de 82 587.20€ qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Une somme de 82 587.20 au débit du compte « Autres réserves »
- Il est décidé également de procéder à la distribution d'une partie des réserves à hauteur de 8 000 € pour la distribution d'un dividende net de 0.10 € pour chaque part sociale

Conformément à la loi il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2020	8 000 €	
2021	8 000 €	
2022	8 000 €	

3/ Evénements intervenus au cours de l'exercice :

Néant

VL

E.U.R.L. A.H.M.P.S.

AU CAPITAL DE 80 000€
Siège Social 42 Ter Route des Graves
33650 CABANAC & VILLAGRAINS
RCS Bordeaux : 517 906 517

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE, GERANT

L'an deux mille vingt trois, le 24 novembre, à 18h30, Mr VORBE Laurent, associé unique de l'EURL A.H.M.P.S., Sarl au capital de 80 000 €, ayant émis 80 000 parts sociales de 1 € chacune, A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport de la gérance, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 30/06/23, tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIEME DECISION :

L'Assemblée constate l'existence d'un déficit de 82 587,20€ qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Une somme de 82 587,20 au débit du compte « Autres réserves »
- Il est décidé également de procéder à la distribution d'une partie des réserves à hauteur de 8 000 € pour la distribution d'un dividende net de 0.10 € pour chaque part sociale

Conformément à la loi il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2020	8 000 €	
2021	8 000 €	
2022	8 000 €	

TROISIEME DECISION :

L'Assemblée approuve le rapport de la gérance sur l'exercice 2022/2023 en toutes ses parties et donne au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

QUATRIEME DECISION :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal des présentes délibérations, pour remplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

VL

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Le Gérant

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le Gérant'.